

## En Valais, les taxes communales suscitent la grogne

Par [Patrick Monay](#). Mis à jour le 16.07.2013 [13 Commentaires](#)

Plusieurs stations valaisannes ont décidé d'instaurer des taxes annuelles sur les résidences secondaires pour financer l'économie touristique.



La rue principale de Champéry, commune où la taxe annuelle sera perçue sous peu.

Image: Chantal Dervey

Taxer les résidences secondaires pour lutter contre le phénomène des «lits froids» et financer le tourisme: le Valais avait tenté le coup en 2009, avec une révision de loi cantonale. Raté: 75% des votants avaient dit non. Quatre ans plus tard, les besoins d'argent restent. Les chalets aux volets clos aussi. Du coup, plusieurs communes remettent le couvert, chacune dans son coin, avec la bénédiction du Conseil d'Etat.

Val-d'Illiez, Champéry et Anniviers ont tour à tour adopté un règlement instaurant des taxes annuelles. Veysonnaz et Crans-Montana y songent aussi. D'une vallée à l'autre, les montants et les modalités d'application diffèrent. Les réactions des propriétaires concernés, elles, sont à l'unisson. Grogne et incompréhension sur toute la ligne...

«C'est antidémocratique, s'offusque ainsi le Genevois Gilbert Burki, président de l'Association des propriétaires de Saint-Luc et Anniviers (Asproloc). Seuls 15% des résidents (ndlr: les citoyens domiciliés dans la commune) ont pu voter. Ils ne paieront rien. Tous les autres n'ont rien eu à dire et devront passer à la caisse!»

## **Propriétaires non consultés**

Les dispositions communales avalisées le 17 juin prévoient des factures allant de 500•francs par an pour un studio à 4100•francs par an pour un chalet de 8 pièces et plus. Les propriétaires pourront déduire le montant payé via la bonne vieille taxe de séjour, qui restera en vigueur. D'autre part, ils recevront des bons de transport valables sur les remontées mécaniques locales, à hauteur de 10% du montant de la taxe.

Pour Gilbert Burki, propriétaire d'un 4-pièces à Saint-Luc, la douloureuse – près de 2000•fr. par an – s'ajoutera aux 890•francs qu'il paie déjà en taxes d'eau et d'épuration. Mais c'est surtout l'attitude des autorités que son association déplore. «Nous n'avons jamais été consultés. Nous serions prêts à entendre les arguments de la Commune, mais notre demande d'entrevue, qui date du 8 mai, est restée lettre morte. Aujourd'hui, certains parlent de boycotter les commerces, d'autres de quitter le Valais. Tout cela est très dommageable pour cette belle région, dont nous sommes les meilleurs ambassadeurs.»

## **Une manne pour la commune**

Le Conseil communal d'Anniviers (exécutif) ne fait pourtant pas mystère des raisons qui l'ont poussé à agir ainsi. Hausse des frais d'entretien des infrastructures publiques, masse fiscale insuffisante, baisse des nuitées touristiques, difficile encaissement des taxes de séjour... Avec 4000 résidences secondaires, la nouvelle taxe rapportera quelque 3 millions par an. Qui seront affectés à la modernisation des équipements touristiques, à la rénovation des hôtels et à l'assainissement des logements de vacances.

«Il suffira aux propriétaires de louer leur bien une semaine pour récupérer entièrement le montant de la taxe», ajoute le président d'Anniviers, Simon Epiney. Gilbert Burki n'y croit guère. «L'offre en matière de location est déjà supérieure à la demande, affirme-t-il sur la base d'observations au sein de l'Asproloc. A Noël et en février, ce serait possible, mais c'est justement durant ces périodes qu'on veut pouvoir profiter de son chalet.»

## **Tricher pour y échapper**

A Champéry, où la perception de la taxe débutera sous peu, le règlement prévoit une exemption totale pour tous ceux qui prouveront une occupation minimale de 60•jours par an. André Gossauer, président de l'Association des propriétaires de chalets et d'appartements de la station (APCACH) peine lui aussi à y voir un effet incitatif.

«Ici, les gens viennent très souvent le week-end, constate ce retraité vaudois. Ils n'ont pas envie que n'importe qui occupe leur logement, avec les risques de dégâts que cela suppose.» Il pense, en revanche, que certains contesteront les factures. Et que d'autres tenteront d'échapper à la taxe en trichant. «Les contrôles seront difficiles. Faudra-t-il garder tous ses tickets de caisse de la Migros?» ironise-t-il.

En fait, une simple annonce auprès de l'administration suffira. Comme à Val-d'Illiez, le village voisin, où une telle taxe est encaissée depuis 2011 – avec un seuil de 70•jours d'occupation. Sur 133 logements assujettis, environ 50•propriétaires ont dû passer à la caisse jusqu'ici.

«Certains le comprennent mal, avoue le président de la commune, Ismaël Perrin. Nous commençons à faire des contrôles ponctuels. Au plan administratif, c'est assez compliqué.» Val-d'Illiez a touché 80•000•francs par an de cette façon. A Champéry, où l'on dénombre un millier de résidences secondaires, c'est un jackpot annuel de 1,2 million qui est escompté.

(24 heures)

Créé: 16.07.2013, 07h03